



le 29 octobre 1990

Volume 1, no 5

Le mardi 30 octobre, le Conseil de l'Université reprend son étude des 17 recommandations que contient le Rapport du Groupe de travail sur la consultation relativement au projet de restructuration des instances décisionnelles de l'Université.

## LE RAPPORT PIGEON

Le 9 octobre dernier étaient déposés devant le Conseil de l'Université le Rapport du Groupe de travail sur la consultation ainsi que le Rapport minoritaire de Michel Pigeon, à la suite des audiences publiques tenues quelques semaines plus tôt relativement au projet de restructuration des instances décisionnelles de l'Université Laval. Le premier de ces documents ayant déjà fait l'objet de certains commentaires dans la presse alors que l'existence même du second n'a pu bénéficier d'un traitement identique, nous soumettons ici, pour fin d'information, un bref résumé du Rapport minoritaire de M. Michel Pigeon.

## LE BICAMÉRALISME EN QUESTION

Si la réaction première, en cela partagée par plusieurs, au dépôt en août 1989 par le rec-

teur Michel Gervais du projet de restructuration des instances décisionnelles de l'Université Laval consistait à mesurer le réel danger d'hypothéquer l'autonomie de l'Université en remettant la majorité des voix délibératives au futur Conseil d'administration à des personnes extérieures à l'institution, la lecture des mémoires soumis aux audiences ainsi que la teneur des propos qui y ont été entendus soulignent qu'il importe de discuter avant tout de l'aspect le plus fondamental de la réforme proposée, à savoir le principe même du bicaméralisme.

Or, l'instauration d'une telle structure n'est pas de nature à favoriser le développement de l'Université et il est préférable que la structure décisionnelle unique actuellement en opération soit maintenue, parce que de beaucoup supérieure au bicaméralisme et parce que permettant tout autant l'ouverture souhaitée et souhaitable de l'Université vers le milieu extérieur. Plusieurs raisons militent en faveur de l'unicaméralisme.

Ainsi, dans une structure bicamérale, où le Conseil d'administration comporte nombre de personnes qui ne travaillent pas à l'Université, celles-ci ont une connaissance beaucoup moins bonne des dossiers et partant, tendent naturel-

lement à accepter le point de vue de l'Exécutif, d'où une concentration du pouvoir décisionnel entre les mains de ce dernier. De plus, non seulement le partage des compétences ne favorise pas la connaissance de l'impact des questions administratives sur les questions académiques et vice versa, mais de plus oblige-t-il à de nombreux aller-retour entre les deux chambres, ce qui ne peut qu'alourdir le fonctionnement du système.

Par ailleurs, autre motif à l'appui de l'unicaméralisme, cette structure avec une majorité de membres élus directement par ceux qu'ils doivent représenter, est plus démocratique que la structure bicamérale où l'organe suprême, le Conseil d'administration, n'en comporte qu'une minorité. Cette considération est fondamentale, démocratie et collégialité devant être préservées car il y a risque majeur que la "déresponsabilisation" qui suivrait la perte de la démocratie amène une démobilisation des forces vives de l'Université.

Il faut aussi prendre en considération qu'à l'intérieur de la Charte actuelle, bien des aménagements sont possibles, telle la réduction de la taille du Conseil, la majoration significative du nombre des membres externes ou la création d'une commission de la coopération comportant une majorité de membres externes. Le plus grand avantage de cette réforme interne serait la souplesse. Car si la nouvelle charte votée par l'Assemblée Nationale se révèle moins fonctionnelle qu'on le souhaite, il sera difficile de la changer encore une fois dans cinq ans, tandis qu'il serait certainement plus facile d'apporter de nouvelles modifications à nos statuts.

#### LES OBJECTIFS VISÉS

Outre l'ouverture sur la société, quatre autres grands objectifs ont été soumis par le projet de réforme. À l'égard de l'autonomie de l'institution, il convient de dire que la Charte actuelle assure déjà à l'Université un maximum d'autonomie et que quel que soit le mode de gestion privilégié, ce sera toujours le gouvernement qui fixera le montant de sa subvention et les règles sur l'emploi de cet argent. Sur l'efficacité et la crédibilité de la gestion universitaire, il y a tout lieu de croire que tant le

public en général que le gouvernement n'émettent le moindre doute à cette enseigne. Sur l'objectif du renforcement du soutien politique et financier, il faut préciser que l'Université Laval, sans système bicaméral, a procédé avec grand succès à sa dernière campagne de souscription alors que dans les autres universités canadiennes, pourvues du système bicaméral, les sources autres que le gouvernement et les étudiants ne constituent que 3% du financement. Enfin, on ne peut créer par le système bicaméral un véritable forum aux débats universitaires si le nouveau conseil universitaire était dépourvu de pouvoirs réels.

#### CONCLUSION

Le véritable enjeu de la restructuration des instances décisionnelles de l'Université, c'est en fin de compte le choix entre deux conceptions de la façon de diriger l'Université. D'un côté, l'autogestion et la collégialité, de l'autre un système de prise de décision plus centralisé que l'on dit plus efficace. Le choix semble facile à faire: il faut rejeter le projet proposé et poursuivre le débat qui a été engagé, dans l'optique d'une réforme interne du Conseil de l'Université actuel (dont il est possible d'améliorer le fonctionnement et de réduire la taille tout en augmentant le nombre de membres externes).

Les professeurs et les étudiants forment l'essence même de l'Université, sans laquelle elle n'existerait pas. Il est normal qu'ils soient au coeur de toutes les décisions importantes qui sont prises à l'Université.

Pierre Roberge  
Mouvement indépendant pour  
l'autonomie et l'ouverture de  
l'Université (MIAOU)

#### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale ordinaire du SPUL aura lieu le lundi 12 novembre 1990, à 16h30, à l'amphithéâtre Gingras (0105) du Pavillon Vandry (médecine).